

Ouverture de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 303;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22157_t1_0303_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 3 fructidor an II

(mercredi 20 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Thionville) (1)

La séance s'ouvre à onze heures et demie.
On fait lecture de la correspondance.

1

L'administration du district de Pons^a; la société populaire de Benon (2); celle de Dampierre, près de La Rochelle (3); les membres composant la société populaire, la municipalité, le comité de surveillance et le tribunal de paix de la commune de La Loupe (4); les membres du tribunal du district de Saint-Mihiel^b; le conseil général de la commune de Saint-Mihiel^c; la société populaire régénérée de Tarbes (5); le comité révolutionnaire de la même commune^d; les administrateurs du district du Coiron^e; la société populaire de Sisteron (6); celle de Séverac, département de l'Aveyron^f; la société montagnarde d'Aramon, département du Gard^g; la municipalité de Lusignan, département de la Vienne (7); la société populaire de Lesparre, département du Bec-d'Ambès (8); la société populaire de Condrieu, département du Rhône^h; celle de Tullins, département de l'Isère (9); le conseil général de la commune de Sougères, département de l'Yonneⁱ; le conseil général, le

comité de surveillance et les membres de la société populaire de la commune de l'Unité, département de la Charente-Inférieure^j; le 14^e régiment des chasseurs à cheval (1); la société populaire et tous les corps constitués de la commune d'Hesdin^k; la société populaire et toutes les communes du canton de Marthon, département de la Charente (2); la société populaire de Joigny, département de l'Yonne (3); celle de Manosque, département des Basses-Alpes (4); celle de Lons-le-Sau-nier, département du Jura (5); le conseil général de la commune de Dormans, département de la Marne (6); le conseil général du district de Cambrai, département du Nord^l; l'assemblée populaire des citoyens de Liège (7); les administrateurs du département de l'Isère^m, annoncent à la Convention nationale la joie et la satisfaction qu'ont causées à tous les patriotes l'anéantissement de l'horrible conspiration de Robespierre et de ses complices, et la punition de ces traîtres; ils témoignent à la Convention leur reconnaissance mêlée d'admiration sur le courage et la fermeté qu'elle a montrée dans cette circonstance périlleuse pour elle et pour la République; ils jurent de ne plus souffrir l'ascendant des réputations, et d'abattre à l'instant quiconque oseroit s'en prévaloir pour prétendre à la moindre domination. Tous félicitent la Convention sur ses

(1) D'après *Moniteur* (réimpr.), XXI, 547.

(2) Charente-Inférieure. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(3) Charente-Inférieure. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(4) Eure-et-Loir. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(5) Hautes-Pyrénées. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(6) Basses-Alpes. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(7) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(8) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(9) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(1) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b): 4^e régiment.

(2) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(3) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(4) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(5) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).

(6) On lit au *Bⁱⁿ* (4 fruct., 1^{er} suppl^b): Le conseil général de la commune de Dormans, département de la Marne, annonce à la Convention nationale qu'il lui envoie 725 livres de salpêtre.

(7) Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl^b).